

L'État

dans les Hauts-de-Seine



L'emploi, le logement, l'éducation, la cohésion sociale et la sécurité ont mobilisé en priorité les services de l'État au profit de tous les habitants des Hauts-de-Seine dans le cadre d'un partenariat efficace avec les collectivités, les entreprises, les salariés et les associations.

Après qu'ait été stabilisé le tracé des nouvelles lignes de métro du « Grand Paris », l'année 2011 a préparé la démarche de contrats de développement territorial entre l'État et les collectivités locales, pilotée par le préfet de la région Ile-de-France. L'État dans les Hauts-de-Seine s'est fortement impliqué dans cette dynamique au côté de ses partenaires.

Cette activité de l'État est retracée, de manière synthétique, en trois grandes parties :

- Un État au service de l'attractivité du territoire
- Un État garant de la solidarité sociale et territoriale
- Un État au service de la protection de la population

J'ai le plaisir de vous les présenter et vous invite à en prendre connaissance.

Pierre-André PEYVEL
Préfet des Hauts-de-Seine

UN ÉTAT AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	p. 07
I. La mise en œuvre du Grand Paris	p. 07
II. L'emploi et la compétitivité des entreprises	p. 07
III. Les relations avec les collectivités locales et la vie démocratique	p. 09
IV. La modernisation des administrations et des services publics	p. 11
UN ÉTAT GARANT DE LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE	P. 12
I. Le logement et l'hébergement	p. 12
II. La politique de la ville	p. 13
III. Le développement durable	p. 15
IV. Le développement de l'offre éducative	p. 16
V. La politique d'égalité entre les hommes et les femmes	p. 18
VI. Le soutien à l'offre sportive et culturelle	p. 18
UN ÉTAT AU SERVICE DE LA PROTECTION DE LA POPULATION	P. 20
I. Lutter contre la délinquance	p. 20
II. Assurer la protection et la sécurité des consommateurs	p. 21
III. Agir contre l'insécurité routière	p. 22

I. La mise en œuvre du Grand Paris

La loi dite du «Grand Paris» du 03 juin 2010 prévoit la mise en oeuvre de **contrats de développement territorial (CDT)** à signer entre l'État et des communes ou EPCI pour porter des projets de développement des territoires, en particulier ceux desservis par le réseau de transport du Grand Paris. Les services de l'État ont apporté leur contribution à la préparation de ces CDT pour les sujets d'habitat, de développement économique, d'aménagement durable et de mobilité de proximité. Les services de l'État ont aussi participé aux comités des gares du Grand Paris organisés par la Société du Grand Paris pour les 16 gares prévues dans le département, afin d'y apporter expertise en matière d'aménagement urbain et soutien sur les questions de mise en accessibilité des gares. Sur le territoire de la Défense en particulier, ils ont exercé une mission de coordination des projets de métro du Grand Paris avec d'autres infrastructures en perspective (notamment EOLE) de façon à assurer une cohérence d'ensemble d'aménagement.

Les services de l'État ont également contribué à la conception, la conduite des études ainsi qu'à la rédaction des accords cadre préalables. Les CDT valant déclaration de projet doivent en effet être arrêtés au plus tard le 24 octobre 2012. L'année 2011 a ainsi été marquée par un important travail de mise en chantier des contrats de développement territorial (CDT) suivants :

- CDT Boucle Nord (Asnières, Bois-Colombes, Colombes, Gennevilliers, Villeneuve),
- CDT Seine Défense (Puteaux, Courbevoie),
- CDT Défense Ouest-SIEP (Nanterre, Rueil-Malmaison, Suresnes, la Garenne-Colombes),
- CDT Grand Paris Seine Ouest (GPSO) regroupant les 7 communes de la communauté d'agglomération GPSO (Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Ville d'Avray, Chaville, Vanves),
- CDT campus sciences et santé : ce CDT associe la communauté d'agglomération du Val de Bièvre (94) et la CA Sud de Seine (92) pour les projets concernant Bagneux.

Cette loi prévoit aussi la construction de 70 000 logements chaque année dans les territoires stratégiques de l'agglomération francilienne. Pour lutter contre la crise du logement, les principes suivants ont été retenus : densification, lutte contre l'étalement urbain, protection des espaces agricoles et naturels, valorisation des transports collectifs et réduction de l'utilisation des véhicules routiers. **La territorialisation des objectifs logement (TOL)** est la déclinaison de cet objectif. Conformément à la loi du Grand Paris, la TOL a été présentée au comité régional de l'habitat (CRH) en juin et transmise pour avis à l'ensemble des communes et EPCI concernés en août 2011. Pour les Hauts-de-Seine, cela représente 11 600 logements par an répartis entre 4 bassins : Boucle Nord (2500 logements), centre nord (4400), centre sud (2200) et bassin sud (2500 logements).

II. L'emploi et la compétitivité des entreprises

2.1 L'action de l'État a été orientée en 2011 sur l'accompagnement vers l'emploi ou le retour à l'emploi via :

La réorganisation du Service public de l'emploi

La montée en puissance du service public de l'emploi local : le plan de mobilisation pour l'Emploi a conduit à la création, en mars 2011, d'un service public stratégique de l'emploi local composé notamment de **deux services publics de l'emploi local (SPEL)** adossés aux directions territoriales déléguées de Pôle emploi et à la mise en œuvre d'un plan d'actions territorial incitatif en faveur de l'emploi ainsi que d'instruments d'accompagnement au retour à l'emploi.

Ce dispositif rassemble les acteurs institutionnels publics et les acteurs privés qui contribuent à la mise en œuvre de la politique de l'emploi. Il se traduit par des recrutements collectifs dans certains secteurs en tension (activités de sécurité privée, nettoyage), la coordination des manifestations relatives à l'emploi réalisées sur le territoire, la mise en place de partenariats rassemblant les décideurs locaux et les employeurs en lien avec le CFA de Reuil-Malmaison, les maisons de l'emploi, les missions locales, les chambres consulaires et les fédérations professionnelles.

L'accès des jeunes au marché du travail

Par des mesures spécifiques : développer la formation et particulièrement l'alternance, aider les jeunes à s'insérer durablement dans la vie active : 11 569 contrats d'apprentissage et 9 977 contrats de professionnalisation ont été réalisés en 2011.

Des dispositifs d'accompagnement financier

La promotion des contrats aidés : afin de permettre à toute personne sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accéder à l'emploi avec la prescription de 4635 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans le secteur non marchand et 763 contrats initiative-emploi (CIE) dans le secteur marchand. La convention annuelle d'objectifs et de moyens qui associe le département et l'État constitue un instrument pertinent d'appui à cette politique.

Le recours à l'insertion par l'activité économique

Le retour à l'emploi des publics les plus éloignés du marché du travail a été encouragé à travers l'action des 26 entreprises d'insertion, des 11 associations intermédiaires et des 34 chantiers d'insertion du département mobilisant 3 500 761 € de crédits de droit commun.

2.2 Le soutien aux entreprises

Plusieurs actions en faveur du **développement économique local** ont été engagées : des assises départementales pour la simplification administrative et l'accompagnement des PME en vue des assises régionales et nationales pour l'élaboration de 80 mesures, l'appui à la mise en réseau sous forme de clubs et de fédération des entreprises de la Boucle Nord par la CCIP 92 et intervention sur les problématiques de la zone (sécurité, aménagement/ accessibilité, accès au très haut débit, difficultés de recrutement), la sensibilisation aux opportunités d'investissement des Hauts-de-Seine au profit du service économique de l'ambassade des États-Unis.

Pour accompagner les entreprises en difficulté ou favoriser leur développement, **un comité opérationnel de suivi des entreprises** a été installé. Il comprend une cellule de veille économique (appui aux entreprises en difficulté) et un volet relatif aux entreprises en développement.

La commission départementale de suivi du financement de l'économie fait pour sa part un point régulier sur l'évolution de la situation économique locale.

Chiffres clés

Demande d'emploi :

DEFM A :
66 420 soit +6,6% sur un an
Jeunes :
5 880 soit +4,3%
Séniors :
14 640 soit + 14,7%
Chômage de longue durée :
35 110 soit+ 7,8%
RSA :
11 427 soit+ 13,9%

Taux de chômage au 4e trimestre :

2009 : 7,7%
2010 : 7,5%
2011 : 7,5%

Emploi salarié :

2010 : 803 038
2011 : 812 226 (+1,1% sur un an)

Nombre de PSE :

101 (119 en 2010)

Nombre d'emplois supprimés :

2010 : 6795
(dont 3974 dans les Hauts-de-Seine)
2011 : 7364
(dont 2646 dans les Hauts-de-Seine)

Dans le cadre des négociations avec les entreprises assujetties à l'obligation de revitalisation, **12 conventions de revitalisation** ont été signées pour la création de plus de **2 000 emplois** sur le département.

La première édition de la Semaine de l'Industrie a été mise en place en collaboration avec les services départementaux de l'Education nationale des Hauts-de-Seine. Le principe d'une semaine de l'Industrie a été décidé à la suite des États Généraux de l'Industrie en 2010. Cette manifestation nationale a pour vocation de valoriser les métiers de l'industrie auprès de la population à travers la mise en place d'actions locales d'information, de communication et de sensibilisation.

Dans le département des Hauts-de-Seine, une quarantaine d'événements en faveur de la revalorisation de l'industrie et de la découverte des métiers du secteur ont été organisés par des grandes entreprises, PME ou associations tels que la visite du site de production de Coca-Cola à Clamart, une croisière fluviale sur le Port de Gennevilliers ou une présentation des métiers du design industriel au Strate Collège auprès de plus de 800 jeunes.

III. Les relations avec les collectivités locales et la vie démocratique

3.1 Le développement de l'intercommunalité

Au 31 décembre 2011, **1 113 140 habitants des Hauts-de-Seine** habitaient sur le territoire d'un **Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)** à fiscalité propre, soit près de **71 % de la population totale du département** répartis sur six Communautés d'Agglomération (CA) et une communauté des communes (CC).

Dans le cadre de l'élaboration d'un **schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI)** prescrit par l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, deux réunions de concertation avec les élus du département ont été organisées, en collaboration avec l'association des maires du département, le 18 février 2011 pour le secteur Nord et le 4 mars 2011 pour le secteur Sud. Un projet de SDCI a ensuite été présenté à la CDCI des Hauts-de-Seine le 27 avril 2011. Il a fait l'objet pendant l'été de nombreuses observations et prises de position des conseils municipaux et conseils communautaires des EPCI.

La CDCI, réunie le 19 décembre 2011, si elle n'a pas souhaité se prononcer sur le projet de schéma, a retenu deux orientations : l'intégration de Marnes-la-Coquette à la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest et la création d'une intercommunalité de la Boucle Nord entre les cinq communes (Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Colombes, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne).

Dans le cadre des relations entre les collectivités territoriales et la Préfecture une **nouvelle mission de conseil juridique aux collectivités** a été mise en place correspondant à une attente des collectivités tout en s'avérant très exigeante en termes d'expertise juridique (interprétation des textes, contenu des réformes, par exemple la ré-

Chiffres clés

Dotations d'investissement 2011 :

152 564 818€

Fonds de compensation de TVA (FCTVA) :

141 704 973€

Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) :

6 958 065€

Dotation globale d'équipement (DGE) :

195 760€

Subvention réserve parlementaire :

2 140 023€

Subvention Jeunesse et sports :

1 278 812€

Dotation de développement urbain (DDU) investissement :

287 185€

Dotation de fonctionnement 2011 :

994 336 174€

Dont dotation globale de fonctionnement (DGF) hors DSU :

Communes : 417 313 297€

Département : 266 579 978€

EPCI : 270 755 918€

forme de la fiscalité). Le conseil s'effectue par téléphone, mails, courriers ou réunions de travail. La création d'une nouvelle intercommunalité a ainsi fait l'objet de réunions de travail, sur la procédure à suivre, le calendrier et les simulations financières en partenariat avec la direction départementale des finances publiques (DDFiP).

3.2 L'organisation des élections

L'année 2011 aura été marquée par l'organisation de plusieurs élections :

- **élections cantonales** 20 et 27 mars 2011 avec la gestion de 170 candidatures,
- **élections sénatoriales** du 25 septembre 2011 (2095 grands électeurs),
- **élections professionnelles** : élection des juges au tribunal de commerce de Nanterre le 06 octobre 2011,

Le service des élections a organisé les élections sénatoriales sur les plans juridique, logistique et financier : l'élection des délégués, la constitution de la liste des grands électeurs et l'organisation du scrutin.

Le collège électoral se composait des députés (13), des conseillers généraux (45) et des conseillers régionaux (29) auxquels s'ajoutaient les délégués des conseils municipaux (2008). **Les conseils municipaux se sont réunis le 17 juin 2011** pour désigner leurs délégués. Au total, le collège comportait **2095 électeurs sénatoriaux dans les Hauts-de-Seine**. Neuf listes de candidats ont ainsi été déposées en préfecture. Une commission de propagande a été instituée, chargée d'assurer l'envoi et la distribution des documents de propagande.

Ces grands électeurs ont été convoqués le dimanche 25 septembre 2011 à la préfecture pour l'élection de 7 sénateurs à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. Les électeurs ont été répartis en 7 sections de vote par ordre alphabétique, sans distinction d'origine géographique. Le bureau du collège électoral était présidé par le Président du Tribunal de Grande Instance, assisté de deux magistrats et des deux conseillers généraux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et non candidats. La participation à ce vote obligatoire s'est élevée à 99,57% (2086 votants).

3.3 Le pilotage administratif des projets d'aménagement du département

L'année 2011 a vu le lancement de **21 enquêtes publiques** pour la réalisation de projets d'aménagement (logements sociaux, ZAC, périmètres de protection), des permis de construire sur l'opération d'intérêt national (OIN) de la Défense et de Seine Arche (ARENA, Tours Hermitage, tour Air 2) ainsi que **3 grands projets de transports en commun** (prolongements des lignes 4 et 14, EOLE). Une étude sur le potentiel de densification autour des gares des Hauts-de-Seine a été publiée ainsi qu'un tableau de bord de l'immobilier d'entreprise en collaboration avec l'EPF 92 et la CCIP des Hauts-de-Seine.

Quinze plans locaux d'urbanisme (PLU) sont en cours d'élaboration ou de révision générale dont 3 nouvellement prescrits en 2011 : Ville d'Avray, le Plessis-Robinson et Suresnes. L'unité territoriale 92 de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) a préparé **12 porter à connaissance de PLU** (9 en 2010), prononcé 5 avis sur les PLU arrêtés des villes de Vanves, Levallois-Perret, Rueil-Malmaison, Puteaux et Chaville, 2 avis dans le cadre du contrôle de légalité sur des PLU approuvés et réalisé la mise en compatibilité dans le cadre de projets d'aménagements des PLU de 5 communes (Nanterre, Puteaux, Bagneux, Montrouge, Bois-Colombes).

IV. La modernisation des administrations et des services publics

4.1 La modernisation des procédures a continué de s'étendre à de nouvelles missions

Le déploiement du guichet fiscal unifié (GFU) consiste à assurer un service simplifié à l'utilisateur pour répondre à l'ensemble des demandes qu'il s'agisse d'assiette ou de recouvrement afin de lui éviter une double démarche.

Le développement d'outils d'échanges électroniques dans le cadre de l'offre de service aux élus locaux s'est traduit par la mise en œuvre de conventions de dématérialisation des relations entre les collectivités, le comptable et le juge des comptes.

6000 candidats inscrits au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) en 2011 ont bénéficié de la **dématérialisation de l'inscription et de la validation des stages** sur un site internet dédié www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd.

Depuis novembre 2010, la préfecture et les deux sous-préfectures se sont engagées dans une démarche qualité afin de satisfaire aux engagements à l'égard des usagers, labellisés dans le **référentiel « qualipref »**. Cette démarche complète les initiatives menées par le bureau de l'environnement de la préfecture et le cabinet du préfet déjà certifiés Iso 9001 ainsi que celles engagées dans d'autres services de l'État.

Le nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV) permet une simplification des démarches pour l'utilisateur, l'utilisation d'un système d'immatriculation correspondant aux exigences technologiques d'aujourd'hui et la prévention des fraudes en assurant la traçabilité des véhicules avec un numéro d'immatriculation à vie. Un service de changement d'adresse en ligne depuis le site « mon.service-public.fr » et de déclaration en ligne de cession de véhicule sont programmés pour 2012.

S'agissant des titres d'identité, une nouvelle procédure permet aux demandeurs de télécharger puis de pré-remplir les demandes de passeport. Par ailleurs, la mise en œuvre de la carte nationale d'identité électronique sécurisée devrait voir le jour courant 2012.

4.2 La modernisation des outils de communication

Les outils de communication de la préfecture ont été rénovés en 2011. **Le site internet de l'État dans les Hauts-de-Seine** a été refondu avec une navigation par profil (particuliers, professionnels, associations, collectivités...). Le site webmobile propose des informations pratiques pour l'obtention des titres les plus demandés (permis de conduire, carte grises, carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, visa, naturalisation) consultable depuis un smartphone, à l'adresse : <http://mobile.hauts-de-seine.gouv.fr>. **La page facebook « préfet des Hauts-de-Seine »** s'adresse aux collectivités et aux partenaires intéressés par l'action de l'État dans le département.

Chiffres clés

Immatriculation de véhicules

- **Délai moyen de traitement :**
En temps réel : 53 minutes
Par voie postale : 3 jours
- **Immatriculation des véhicules :**
1 344 382 transactions enregistrées

Titres d'identité

- **Cartes nationales d'identité :**
147 597 titres délivrés
- **Passeports :**
133 067 titres délivrés

Permis de conduire

- **Délai moyen de délivrance :**
En temps réel : 38 mn
Par voie postale : 4 jours

I. Le logement et l'hébergement

1.1 L'habitat et la rénovation urbaine

En 2011, a été établi le bilan de réalisation des objectifs de production fixés aux communes ayant moins de 20% de logements sociaux pour la période 2008-2010 dans le cadre de la **mise en œuvre de l'article 55 de la loi SRU**. Quinze communes étaient concernées, pour un objectif cumulé de 2 431 logements sociaux à produire ou à financer. Le bilan de réalisation est de 6 300 logements, soit 260% de l'objectif initial, ce qui est un niveau supérieur à celui de l'ensemble de l'Île-de-France (174%) témoignant des efforts réalisés par les communes pour développer le parc social et se conformer à la loi.

Chiffres clés

85 organismes HLM ont signé une convention d'utilité sociale

2 876 logements financés dans le parc public

2 640 logements subventionnés dans le parc privé

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre au Conseil Général, **2876 logements sociaux ont été financés** auxquels ils convient d'ajouter l'acquisition des 1982 logements appartenant à ICADE.

Plus de 80 conventions d'utilité sociale ont été signées par l'État avec les bailleurs sociaux, notamment les organismes d'HLM, ayant du patrimoine locatif social dans les Hauts-de-Seine. Outre les indicateurs de gestion, de qualité de service, et de modulation du supplément de loyer de solidarité, **les bailleurs sociaux se sont engagés sur :**

- **des objectifs de production**, de l'ordre de 3000 logements sociaux en offre nouvelle en moyenne par an dans le département des Hauts-de-Seine,
- **la réalisation des diagnostics de performance énergétique** avant fin 2012 et la réhabilitation thermique de 60% minimum du patrimoine le plus énergivore (de classe énergétique E, F, G) avant fin 2016, afin d'être en mesure de respecter les termes de la loi Grenelle à l'horizon 2020,
- **la mixité sociale dans le parc**, au travers du respect des accords collectifs permettant le logement des personnes défavorisées, ainsi que le relogement des publics prioritaires et urgents éligibles au DALO à hauteur de 15% minimum des attributions.

Dans le cadre du programme 2008-2012 de **mobilisation du foncier public pour le développement de l'offre de logements (CIDOL)**, 24 sites sont concernés dans les Hauts-de-Seine pour un volume prévisionnel de 4 186 logements dont 1842 logements sociaux.

Au titre de l'élaboration des **programmes locaux de l'habitat (PLH)**, 2 « porter à connaissance » ont été réalisés en 2011 auprès des communautés d'agglomération Grand Paris Seine Ouest et Mont Valérien et 3 avis de l'État rendus pour les communes d'Asnières-sur-Seine, Colombes et Levallois-Perret.

1.2 L'hébergement et l'accès au logement

Le plan départemental pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), co-piloté par l'État et le Conseil général et l'**accord collectif départemental (ACD)** signé entre chaque bailleur et l'État - outil de territorialisation des objectifs de relogement - constituent le droit commun de l'accès au logement des publics prioritaires. Le résultat en nombre de relogements (3968) a dépassé l'objectif triennal (3461).

Chiffres clés

Mise en œuvre du droit au logement opposable (DALO) :

- **5083** dossiers examinés ;
- **840** dossiers reconnus prioritaires et urgents pour le DALO, 282 pour le DAHO ;
- **718** relogements réalisés en 2011.

La mise à plat du **contingent de logements sociaux réservés à l'État** et la signature des **conventions de réservation avec chaque bailleur ont été opérées** : chaque convention de réservation détermine le nombre de logements sociaux sur lequel est ouvert le droit de réservation de l'État pour le logement des ménages prioritaires. 6000 logements sociaux sont attendus de cette démarche.

Afin d'assurer la prévention des expulsions : **une commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)** a été instituée en janvier 2011 avec pour objectif de coordonner l'action des différents partenaires concernés. Deux commissions territoriales, implantées sur deux bassins (Nanterre et Antony), examinent les dossiers soumis par les représentants des institutions. 19 dossiers ont fait l'objet de recommandations.

En 2011, **le service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO)** est devenu l'opérateur unique chargé de coordonner l'entrée dans les dispositifs d'hébergement et d'attribuer les places d'hébergement d'urgence et d'insertion. Il est également en charge de faciliter la fluidité de l'hébergement vers le logement. Le SIAO du 92 est porté par un groupement d'associations (Aurore, Arapej, Apil, Armée du salut, la Canopée, Inser-toit, Coallia, Amicale du nid).

Le SIAO a réceptionné 1047 demandes d'hébergement qui ont fait l'objet d'un diagnostic social. Cela a concerné 1583 personnes dont 67 % sont des familles monoparentales.

L'intermédiation locative dans le parc privé constitue un outil pour la fluidité des dispositifs et des parcours résidentiels : 455 logements au titre du Solibail ont ainsi été captés sur le 92. 79% des ménages entrés dans un logement Solibail du département des Hauts-de-Seine étaient précédemment hébergés dans le 92.

II. La politique de la ville

En 2011, l'État a maintenu son soutien à la politique de la ville dans les Hauts-de-Seine en consacrant **8,981 M€ aux porteurs de projets**, communes et associations, mettant en œuvre des actions dans les quartiers prioritaires.

Les principaux dispositifs financés par l'Agence Nationale de la cohésion sociale (ACSé) ont concernés la réussite éducative (3,431 M€), les contrats urbains de cohésion sociale (3,038 M€) et le fonds interministériel de prévention de la délinquance (1,120 M€). Au total, 779 projets ont été financés dans 17 communes.

2.1 Les priorités de la politique de la ville demeurent inchangées

L'éducation

54% des crédits de l'ACSé dans le département, soit 4 271 891 € y ont été consacrés. La lutte contre le décrochage scolaire, a été poursuivie avec la mise en place d'un plan départemental en partenariat avec les services académiques, le conseil général et les coordonnateurs de réussite éducative. **Les actions liées à l'accompagnement à la scolarité, et la prise en charge des élèves exclus et à la lutte contre la fracture numérique**, dans le cadre des CUCS ont été maintenues. **L'articulation entre les dispositifs éducatifs de la politique de la ville** : volet éducation des CUCS, contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), programme de réussite éducative et le programme Ville-Vie-Vacances a été recherchée.

L'emploi et le développement économique

13 % de l'enveloppe, soit 995 150 € ont été mobilisés à travers le développement de **l'insertion par l'activité économique (IAE), des actions d'accueil et d'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi** en proposant des permanences dans les quartiers, le développement de services de proximité ou des actions en lien fort avec des structures de quartier. **Une mise en relation des jeunes avec les entreprises**, a été réalisée avec la « Cellule Jeunes quartiers entreprises » en lien avec les missions locales d'Asnières-sur-Seine et de Gennevilliers à destination de jeunes sans solution.

La santé et l'accès aux soins

La santé et l'accès aux soins ont représenté 9 % de l'enveloppe, soit 711 301 € pour soutenir des actions de **lutte contre les conduites addictives** (en complémentarité de l'action de la MILDT) et des problèmes de nutrition, **l'offre de soins de premier recours** et l'action des ateliers santé ville et la participation à l'élaboration des premiers **contrats locaux de santé**.

La prévention de la délinquance

5 % de l'enveloppe, soit 362 900 € a été consacrée à des actions en milieu scolaire, la lutte contre les violences faites aux femmes et des démarches favorisant l'expression artistique et culturelle des jeunes.

2.2 Les actions de la politique de la ville

Elles ont été soutenues par **l'action des 7 délégués du préfet**.

Ils sont situés dans les quartiers prioritaires du département en contrats urbains de cohésion sociale d'Asnières-sur-Seine, des Blagis (Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, Sceaux), Clichy, Colombes, Gennevilliers, Nanterre et Villeneuve-la-Garenne.

Leur mission consiste à mobiliser ou renforcer les dispositifs existants (emploi, formation, éducation, rénovation urbaine, adulte relais) dans les quartiers prioritaires en veillant à leur cohérence et à leur dimension interministérielle (travail d'ingénierie de projet, adaptation des dispositifs au territoire) et à synthétiser ces informations en vue d'éclairer la décision publique et de donner du sens à l'action.

2.3 Les opérations de renouvellement urbain

Onze sites sont concernés dans les Hauts-de-Seine.

En 2011, **31M€** ont été attribués **pour financer la démolition de 200 logements, la construction de 51 logements neufs, la réhabilitation de 481 logements et la résidentialisation de 2346 logements**. 71% des subventions programmées sur la période 2004-2013 ont été attribuées.

Chacune des conventions avec l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) est complétée par une convention de gestion urbaine de proximité (GUP) visant à améliorer la qualité du service rendu aux habitants des quartiers et une charte d'insertion professionnelle générant 802 000 heures de travail (soit 501 emplois) sur la période 2004-2013 pour les habitants des quartiers en recherche d'emploi.

III. Le développement durable

Les services de l'État ont mis en oeuvre les actions de développement durable en partenariat avec le Conseil Général et les collectivités locales.

3.1 Dans l'habitat

La tenue d'une **table ronde, en janvier 2011**, coprésidée par la préfecture et le conseil général a permis de mobiliser l'ensemble des partenaires **sur le repérage de propriétaires occupants à revenus modestes**. Un fonds d'aide à la rénovation thermique (FART), géré par l'ANAH, abondé de 500M€ des crédits d'investissements d'avenir, a été créé avec pour finalité d'apporter une aide financière aux ménages qui réalisent des travaux dans leur logement générant 25% au moins d'économie d'énergie.

Dans les Hauts-de-Seine, 8 500 ménages modestes propriétaires de leur maison individuelle pourraient bénéficier des aides du programme « Habiter mieux ». Le programme s'inscrit dans le PDALPD 2009-2011, dont un des axes est le repérage et le traitement de l'habitat indigne. Le Conseil général, délégataire des aides à la pierre, disposera des crédits du programme. **Un contrat local d'engagement contre la précarité énergétique (CLE) a été signé en mai 2011** avec un objectif pluriannuel de rénovation thermique de 562 logements.

3.2 Par la réalisation des « plans climat énergie territoriaux »

La loi « Grenelle » prévoit que les collectivités de plus de 50 000 habitants ont l'obligation d'adopter **un plan climat énergie territorial (PCET) avant fin 2012**. Vingt collectivités locales des Hauts-de-Seine, ont l'obligation de réaliser un plan climat territorial: le Conseil général, 12 communes (Colombes, Clichy, Asnières, Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret, Nanterre, Courbevoie, Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Rueil-Malmaison, Clamart, Antony) et 7 intercommunalités (GPSO, Sud de seine, Hauts de Bièvre, Cœur de Seine, Défense Seine, Mont Valérien, Châtillon-Montrouge).

Deux réunions en avril et novembre 2011 du **réseau « plan-climat 92 »** animées par les services de l'État (Préfecture, DRIEE, DRIEA) et l'ADEME à destination des collectivités ont permis d'échanger sur la méthodologie, les aides financières et les retours d'expériences.

3.3 La prévention du bruit

La lutte contre le bruit des infrastructures terrestres, routières et ferroviaires se traduit par la mise en place de différentes actions. Un comité de suivi de ces dispositifs associant l'ensemble des partenaires concernés (Bruitparif, services gestionnaires de voirie, communes et EPCI) s'est réuni une première fois en 2011 pour élaborer et coordonner les différents travaux. Les priorités 2011 ont concerné la publication de nouvelles **cartes stratégiques de bruit** (État, RFF et RATP), le **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)** de l'État et la **révision du classement sonore**.

3.4 La prévention des risques

Quatre plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont été prescrits dans le département (2 à Nanterre, 2 à Gennevilliers). Le PPRT du dépôt pétrolier de Nanterre a été approuvé par arrêté du 30 mai 2011 et annexé au PLU de la commune. Il doit permettre d'assurer une maîtrise de l'urbanisation autour du dépôt pétrolier afin de réduire les risques en cas d'accident. Ce plan arrêté après une importante phase de concertation et une enquête publique, définit les règles de construction et d'usage

dans un périmètre correspondant aux distances des effets dangereux les plus grandes. Les autres plans sont en cours de rédaction.

Pour les **plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT)**, les travaux sur le PPRMT de Meudon ont repris en 2011 avec la rédaction du projet de règlement.

3.5 La promotion de la « Ville Durable »

Neuf collectivités ont répondu à la 2^{ème} session de l'**appel à projet Ecoquartier 2011** et bénéficié d'un soutien méthodologique de l'unité territoriale 92 de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA). Les quartiers de Fort d'Issy et de Seguin Rives de Seine ont ainsi été primés.

Régulièrement depuis 2009, la DRIEA 92 organise des ateliers de partage de bonnes pratiques en matière de ville durable en associant les communes et l'ensemble des acteurs de l'aménagement du département. 3 sessions ont été organisées en 2011 sur l'appel à projet Ecoquartier 2011, l'aménagement des quartiers de gare, l'éco-renouvellement urbain.

Plusieurs communes ou EPCI se sont engagées dans l'élaboration d'**Agenda 21** (Puteaux, Villeneuve-la-Garenne, GPSO) ou de stratégies de développement durable (Sud-de-Seine). Les services de l'État leur apportent éléments d'expertise, soutien méthodologique et financier.

3.6 Pour un État exemplaire en matière de développement durable

A l'occasion de la **semaine du développement durable 2011**, une **formation interministérielle** aux enjeux du développement durable a été organisée afin de sensibiliser l'ensemble des personnels des services de l'État.

Dans le cadre de la mise en place d'un **plan de déplacement des services de l'État** une enquête de mobilité domicile-travail a été lancée, **au sein du centre administratif départemental**, en mai 2011, afin d'identifier les besoins des personnels en mode de déplacements alternatifs à la voiture individuelle trouvant sa traduction dans la **semaine de la mobilité du 16 au 22 septembre 2011** autour d'actions d'animation et d'information pour une autre mobilité et la mise en place d'une journée test du covoiturage le 20 septembre.

La direction départementale de la protection de la population (DDPP) a mis également en œuvre sept actions départementales dans le domaine du développement durable, et notamment une action favorisant la **mise en œuvre des critères environnementaux dans la commande publique**. Cette démarche d'accompagnement des collectivités locales s'effectuait dans le cadre du suivi des commissions d'appels d'offres et de l'étude des cahiers des charges.

IV. Le développement de l'offre éducative

L'année scolaire 2010-2011 a été marquée par la **poursuite de la mise en œuvre de la réforme du lycée, en première**. Après avoir suivi des enseignements d'exploration en seconde, les élèves suivent désormais des enseignements plus clairement identifiés, dans les voies générales (L, ES, S). Parallèlement, les dispositifs d'aide individualisée se sont généralisés.

4.1 La scolarisation des élèves handicapés dans les classes ordinaires

Elle constitue une des priorités de la politique éducative à travers les classes d'inclusion scolaire (CLIS) dans les écoles élémentaires et les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) en collège ou lycée. 3620 élèves handicapés ont ainsi été scolarisés en 2011. Dans les établissements et services médico-sociaux, des unités d'enseignement ont été créées et des projets de convention avec une trentaine d'établissements sont en cours d'élaboration. L'activité du groupe Handiscol, commission « éducation » du Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) a été relancée et des commissions thématiques créées.

4.2 La scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France (CASNAV)

Le pilotage de l'accueil des primo-arrivants non francophones a été renforcé et rationalisé. En septembre et octobre 2011, 308 élèves ont été reçus en cellule d'accueil. A partir de novembre et jusqu'en juin 2012, deux cellules d'accueil sont mises en place tous les quinze jours.

4.3 Les démarches d'individualisation de l'action pédagogique

Qu'il s'agisse de l'aide personnalisée en primaire ou dans le secondaire ou de l'accompagnement éducatif après la classe ces démarches d'individualisation ont été développées. Les élèves sans solution d'orientation à l'issue de la classe de 3^{ème} ont fait l'objet d'un suivi de proximité grâce à la mise en place de plates-formes locales de la mission générale d'insertion.

4.4 La lutte contre le décrochage scolaire

Depuis l'automne 2010, une réflexion importante a été menée dans les Hauts-de-Seine, débouchant notamment sur :

- **La création d'un observatoire départemental du décrochage scolaire**, instance de coordination et d'échanges (gestion des exclus, absentéisme, coordination des actions à l'échelle de la commune),
- **L'expérimentation d'actions locales** avec 6 communes (Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne, Sceaux, Suresnes, Boulogne-Billancourt, Rueil-Malmaison) à travers la signature de conventions de prise en charge des décrocheurs et des exclus,
- **L'envoi aux maires de la liste mensuelle des élèves absentéistes**,
- Dès 2010, **un établissement de réinsertion scolaire** (accueil des élèves poly-exclus des collèges) accueillait une quinzaine d'élèves à Nanterre. Un second établissement a ouvert à Meudon avec une capacité d'accueil de 8 élèves en internat.
- **Le renforcement du travail entre les principaux de collège et les services municipaux** (création de cellules de veille en liaison avec les coordonnateurs de réussite éducative ou les correspondants désignés par les mairies (Meudon, Boulogne).

Chiffres clés

Etablissements scolaires :

- 658 écoles du premier degré dont 2 créations à Levallois-Perret et Suresnes
- 134 collèges
- 81 lycées dont 22 lycées professionnels

Elèves :

- Premier degré 163 410 (162 120 en 2010) dont 145 901 dans le public et 17 509 dans le privé
- Second degré post bac 130 160 élèves en 2011 (128 865 en 2010)

Personnel :

- 19 175 enseignants
- 2 200 personnels non enseignants (premier et second degré, soutien et vie scolaire)

Diplômes délivrés :

- 14 598 diplôme national du brevet
- 13 021 baccalauréats

4.5 La lutte contre l'absentéisme

En application de la loi du 28 septembre 2010 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire, les élèves de 16 à 18 ans sont maintenant convoqués à la direction départementale (seuls les 16 ans étaient concernés l'an passé).

Pour les signalements de niveau 2 (récidive après 4 demi-journées d'absence), la transmission d'un courrier à chaque maire lui indiquant les noms des élèves absents a été mise en place. Le niveau 3 entraîne la saisine du Procureur de la République.

V. La politique d'égalité entre les hommes et les femmes

Conduite par la mission aux droits des femmes et à l'égalité rattachée depuis 2010 à la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), cette politique interministérielle s'est **articulée en 2011 autour de deux axes : la lutte contre la violence faite aux femmes et l'égalité professionnelle.**

Dans le cadre de **la lutte contre la violence faite aux femmes**, les actions de soutien au réseau « femme victimes de violence 92 » et de formation de policiers aux violences conjugales (165 policiers formés) ont été poursuivies.

Au titre de **l'égalité professionnelle**, un soutien a été maintenu au projet du fonds social européen (FSE) visant l'insertion socioprofessionnelle des femmes victimes de violences porté par l'association « L'Escale ».

Des partenariats ont été créés pour la mise en place d'actions sur l'entrepreneuriat des femmes (petit-déjeuner autour du fonds de garantie à l'initiative des femmes à destination des banquiers et acteurs de création d'entreprise) et sur l'égalité professionnelle en entreprise (rencontres intersyndicales).

VI. Le soutien à l'offre sportive et culturelle

6.1 L'offre sportive s'est articulée autour de 4 objectifs majeurs

Le développement du sport en faveur des territoires et des publics les plus éloignés de la pratique sportive a été renforcé en direction des habitants des quartiers en politique de la ville, des femmes, des personnes handicapées et des jeunes défavorisés à hauteur de 56 % de la part territoriale du Centre National de Développement du Sport (CNDS). 51 comités sportifs, 212 clubs dont 21 clubs omnisports représentant 454 sections sportives ont ainsi pu être soutenus en 2011.

La promotion des métiers du sport et la formation des sportifs :

- 11 créations et 31 renouvellements de postes d'éducateurs sportifs dans le cadre du « Plan sport emploi »,
- 155 emplois sportifs soutenus au titre des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE),
- 200 éducateurs sportifs, soit 22 ETP mis à disposition des 70 structures adhérentes, sur le principe de la mutualisation d'emplois d'éducateurs qualifiés qui sont employés par l'association Profession sport 92 support par ailleurs d'un important programme d'activités sportives à la Maison d'Arrêt des Hauts-de-Seine.

La politique en faveur de la jeunesse :

L'aide aux initiatives et à la mobilité des jeunes a été valorisée avec 53 projets concernant 200 jeunes retenus par le dispositif « Envie d'Agir. ».

Le développement de la citoyenneté et de l'expression culturelle a concerné 116 porteurs de projets subventionnés pour un montant de 0,380 M€ ainsi qu'une aide pédagogique à travers la participation à des formations et à un carrefour de la citoyenneté.

Le développement du volontariat avec le service civique, institué par la loi du 10 mars 2010, permet à des jeunes de 16 à 25 ans de s'engager au service de l'intérêt général dans une collectivité. Les volontaires, peuvent ainsi acquérir une expérience de terrain, développer des compétences, favorisant ainsi leur insertion professionnelle et valorisant leur engagement citoyen. 23 structures ont été agréées au plan local et 170 contrats conclus en 2011.

6.2 L'offre culturelle a mis l'accent sur les axes suivants

La préservation, l'enrichissement et la promotion des patrimoines ont été poursuivis à travers la requalification d'édifices majeurs en lien avec leurs propriétaires : le palais des Arts et des Congrès d'Issy-les-Moulineaux (1930) a fait l'objet d'un arrêté d'inscription au titre des monuments historiques.

Dans le domaine du livre, l'aide de l'État pour la construction et l'aménagement des bibliothèques de lecture publique s'est élevée à 2,7 M€ et 30 000 € ont été consacrés à des animations littéraires : 15e édition de « la science se livre », exposition « Théophile Gautier dans son cadre », salon du livre à Boulogne-Billancourt et à Levallois-Perret.

La direction régionale de l'action culturelle (DRAC) soutient la création et le spectacle vivant (théâtre, musique, danse, arts plastiques, cinéma).

Si la DRAC apporte son soutien aux théâtres (Les Amandiers à Nanterre, le théâtre de Gennevilliers, le théâtre 71 à Malakoff et Les Gémeaux à Sceaux), elle subventionne également les arts du cirque et de la marionnette.

Dans le cadre de l'audiovisuel, sur les 22 cinémas classés « art et essai », trois enseignes (le Rex à Châtenay-Malabry, le Jean-Vigo à Gennevilliers et le Select à Antony) ont obtenu les trois labels en 2011 : jeune public, recherche découverte et patrimoine répertoire.

L'aide à la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture a concerné le dispositif « culture à l'hôpital » en concertation avec l'association *Les Bouches Décousues* et l'association *Santé service*, spécialisée en hospitalisation à domicile, pour mener un projet de conte à domicile sur le thème de la forêt (2011 année internationale des forêts) mais aussi l'implication des publics éloignés de l'offre culturelle en partenariat avec « le plus petit cirque du monde » œuvrant dans le champ des arts du cirque et des cultures émergentes.

I. Lutter contre la délinquance

Dans le cadre général de la police d'agglomération qui a atteint en 2011 sa pleine efficacité sous l'autorité du préfet de police, de nouveaux progrès ont été accomplis en matière de sécurité.

1.1 La baisse de la délinquance s'est poursuivie en 2011

La délinquance générale a diminué de -1 % : 95 627 faits constatés en 2011 contre 96 520 en 2010, soit 895 faits en moins. Le taux d'élucidation se situe à 31% pour l'ensemble du département; contre 30,45% pour l'année 2010.

La délinquance de proximité a connu un recul sensible de 4,3% : 38 789 faits constatés en 2011 contre 40 525 en 2010, soit 1 736 faits en moins.

Les atteintes aux biens ont baissé avec un recul des vols à main armée : 161 braquages en 2011 contre 176 en 2010, soit une baisse de 8,52%.

Les services de police ont continué à lutter prioritairement contre les trafics de drogue et l'économie souterraine, les vols et les cambriolages, les violences urbaines et les affrontements de bandes, la délinquance itinérante, les violences faites aux personnes et ont poursuivi les opérations de sécurisation pour intensifier les patrouilles pédestres dans des sites déterminés (quartier, gare, parties communes).

1.2 De nouvelles modalités d'action de la police nationale

Afin d'augmenter la présence sur la voie publique et de multiplier les contacts avec la population ont été mis en œuvre :

Un nouveau mode de présence sur le terrain par des patrouilles, qui privilégie le contact direct avec la population, à pied ou en VTT : 2011 patrouilles supplémentaires ont été réalisées (dont 402 à pied) par rapport à 2010, soit une augmentation de +11,5% ;

Trois brigades spécialisées de terrain ont été créées à Clichy, dans la boucle Nord et à Nanterre, qui permettent une présence permanente des forces de l'ordre dans les zones les plus difficiles ;

Cinq périmètres de sécurisation renforcée (PSR) ont été mis en place en mai 2011 afin d'accentuer la présence policière sur certaines zones qui connaissent un surcroît de délinquance, notamment par la réalisation de patrouilles pédestres.

1.3 Le renforcement du pilotage des politiques locales de sécurité et de prévention de la délinquance

Grâce au dispositif du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), **les dispositifs de vidéo protection et de prévention de la délinquance des mineurs ont été renforcés** :

332 500 € ont ainsi été alloués en 2011, en progression de +24,8% par rapport à 2010. En particulier pour l'aide à la constitution des conseils des droits et devoirs des familles dans 12 communes des Hauts-de-Seine.

Concernant la vidéo protection, 15 projets ont été financés pour un montant de 788 057 €.

1.4 L'amélioration des capacités de préparation et de gestion des crises

Plusieurs exercices ont été réalisés en 2011 et particulièrement pour la mise en place du nouveau centre opérationnel départemental (COD). Un exercice de prévention des risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC) s'est déroulé en gare de la Défense en novembre, impliquant plus de 700 personnes permettant également de lancer la révision du plan d'évacuation de la Défense.

Dans le cadre du dispositif ORSEC (organisation des secours), les deux Plans particuliers d'intervention (PPI) des dépôts pétroliers de Nanterre ont été finalisés et ont fait l'objet d'exercices test en avril et octobre 2011.

L'approbation des Plans Particuliers de Protection (PPP) des opérateurs relevant des sites sensibles du département a connu une accélération en 2011 suite à la réception de nombreux plans en préfecture.

II. Assurer la protection et la sécurité des consommateurs

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques relatives à la protection et la sécurité des consommateurs, la direction départementale de protection des populations (DDPP) a réalisé en 2011, **6099 interventions sur le terrain**, donnant lieu à 2538 suites (501 mesures de police administrative, 1590 avertissements, 59 mises en demeure et 388 procès-verbaux).

69 contrôles dans le cadre du contrôle de la première mise sur le marché (CPMM) ont été réalisés et 36 sociétés se sont vues rappeler une mise en conformité à la réglementation (étiquetage des produits, allégations nutritionnelles et de santé, facturation).

52 cuisines centrales et 9 ateliers manipulant des produits alimentaires ont été contrôlés dans le cadre de la procédure d'agrément des établissements manipulant des denrées animales.

40 alertes, dont 29 mettant en cause des produits industriels (motos, téléviseurs, vêtements) **et 11 des produits alimentaires** (graines germées, additifs pour alimentation animale, compléments alimentaires, galettes de riz, poudre de cacao) ont été portés à la connaissance des consommateurs.

23 déclarations de toxi-infection alimentaire collective (TIAC) ont été traitées au cours de l'année (soit un niveau d'intervention identique à 2010). Dans le cadre de ces enquêtes, 144 prélèvements ont été effectués pour la réalisation d'analyses en laboratoire afin de déterminer l'origine de l'épisode déclaré et prévenir l'apparition de nouveaux cas.

Le comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) coordonne l'action de l'ensemble des acteurs concernés dans la lutte contre la fraude (les services de police, le groupement d'intervention régional 92, les douanes, l'URSSAF, les finances, la DDPP, le Procureur de la République). En 2011 l'accent a été mis sur le travail dissimulé, l'emploi d'étrangers en situation irrégulière, le recours frauduleux à des statuts spécifiques. Par exemple, **154 dossiers d'infraction ont ainsi été transmis au Procureur de la République** en matière de commerce de métaux pour un montant de fraudes estimé à 12 millions d'euros.

III. Agir contre l'insécurité routière

Dans le domaine de la sécurité routière, **2 138 accidents ont été recensés sur le département des Hauts-de-Seine durant l'année 2011**, contre 2 211 en 2010 (- 3,30%). 21 victimes sont à déplorer pour l'année 2011 dans le département, contre 28 en 2010 soit une baisse importante par rapport à l'année passée.

En 2011, le bilan des accidents mortels souligne à nouveau la vulnérabilité des piétons (38,09%) et des conducteurs de deux roues motorisées (42,86%).

Concernant la vitesse, 1 395 opérations de contrôle ont été organisées en 2011 contre 1 217 en 2010 (+ 14,63%) et 4 025 infractions étaient relevées en 2011 contre 4 376 en 2010 (- 8,02%).

En matière d'alcoolémie, 663 opérations de contrôle de l'alcoolémie ont été organisées au cours de contrôles préventifs, d'accidents ou dans le cadre d'infractions diverses au code de la route.

16 873 dépistages ont été réalisés sur le département des Hauts-de-Seine contre 23 075 en 2010 dont 1724 positifs..

En matière de stupéfiants, en 2011, 914 dépistages ont été réalisés contre 499 en 2010 (+ 83,17%), dont 301 se sont révélés positifs.

Dans le cadre du **document général d'orientation (DGO) 2008-2012**, le diagnostic des Hauts-de-Seine permet de décliner localement deux enjeux principaux (les deux-roues motorisés et les usagers vulnérables), un enjeu transversal (les jeunes) et des enjeux supplémentaires (les milieux professionnels, l'alcool, la drogue et la vitesse). L'unité territoriale 92 de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA), en lien avec l'observatoire régional, analyse mensuellement l'accidentalité sur les routes du département.

Des actions de sensibilisation notamment avant les vacances d'été et dans le cadre de la semaine de la mobilité ont également lieu. **Un kiosque sécurité routière** destiné à informer et sensibiliser les usagers a ouvert dans le centre administratif départemental.